République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2026

Séance ordinaire du **06 octobre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : M. OHANINA Patrick

Date de convocation : 29 septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN Dorothée

Absent(s) excusé(s) : Mrs RINN Olivier et VEIT Anthony

11. Questions diverses et communications

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du succès rencontré par le Repair'Café organisé le 3 octobre à la salle multi-activités qui a drainé beaucoup de monde. Seul souci, la signalisation de l'évènement qu'il faudra améliorer

- que l'agent qui occupe le poste de saisonnier va être reconduit dans ses missions mais sous une autre forme de contrat d'un an cette fois-ci. La procédure de recrutement y relative est en cours pour une prise de fonction le 1er novembre 2026.

- que les berges du petit étang de pêche sont en train de s'affaisser. Il sera nécessaire de procéder à leur consolidation. L'Amicale des Joyeux Pêcheurs d'Innenheim sollicitera la commune pour une participation financière à ces travaux après établissement de plusieurs devis.

- qu'il y a sur Innenheim, un jeune tireur sportif qui a remporté une médaille d'or et une médaille d'argent au championnat de tir d'Europe à la carabine 2026. M. le Maire propose de le mettre à l'honneur lors de la prochaine cérémonie des vœux.

- du mail de Véolia, délégataire de service pour la collecte des ordures ménagères qui rappelle la règlementation en matière de sécurité et que les marches arrières dans les rues sont interdites.
A Innenheim, il y a effectivement trois sites qui posent problème :
- au bout de la rue de la 1ère Armée, après le virage
- la rue Saint Nicolas
- la place de retournement dans la rue de l'Ehn à cause du stationnement des véhicules des riverains

Afin d'améliorer le stationnement dans le village, M. le Maire souhaiterait engager une réflexion de fond et solliciter l'avis de la Brigade Verte.

- que le 44ème Régiment de Transmission de Molsheim prévoit de revenir à Innenheim du 30 novembre au 11 décembre 2026 pour un exercice militaire

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM0610202611-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

- du rappel des dates suivantes :

Samedi 10 octobre 2026 : Visite des bâtiments de la commune
Samedi 17 octobre 2026 : Initiation aux gestes de premiers secours par les pompiers
Samedi 07 novembre 2026 : Collecte en Mairie pour la banque alimentaire
Mardi 10 novembre 2026 : Réunion du Conseil Municipal
Samedi 28 novembre 2026 : Concert de Noël à 19 h à l'église
Samedi 13 décembre 2026 : Repas des aînés
Dimanche 17 janvier 2027 : Cérémonie des vœux

Défense nationale

Intervention de M. JEAN Howard pour rendre compte de la réunion à laquelle il a assisté à Kogenheim le 30 septembre 2026, en sa qualité de correspondant défense et animé par le Lieutenant-colonel Bruno DEMANET.
Il leur a été fait une présentation du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Strasbourg, de la Délégation Militaire départementale du Bas-Rhin, de l' Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) et de l'Office National des combattants et des victimes de guerre dont les missions sont : aider, reconnaître, transmettre.
Il précise que l'accent a particulièrement été mis sur le dispositif du nouveau service national entré en vigueur depuis le 1er janvier 2026 mais basé sur du volontariat uniquement. Sont concernés les jeunes entre 18 et 25 ans. Il se déroule sur 10 mois dont 1 mois de formation. Les engagés ont le statut militaire. Ils bénéficient d'une solde de 800,-€/mois, sont nourris, logés, équipés. L'objectif est de recruter 80 000 jeunes d'ici 2030. En effet, depuis les années 1990, l'armée a vu ses moyens considérablement réduits. Le contexte géopolitique a évolué et devant l'émergence de nouvelles menaces, l'armée doit s'adapter.

Enfin, M. JEAN Howard rappelle que le rôle des Correspondants défenses qui sont des élus de proximité, est de faire le relais entre les militaires et les civils.

Recensement de la population 2027

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population 2027, il a nommé, par arrêté municipal du 16 septembre 2026, Mme OFFENBURGER Céline, Adjointe, coordonnateur communal. Elle est chargée d'organiser le recensement dans la commune et encadrera les agents recenseurs. Elle sera secondée dans ses fonctions par les secrétaires de la mairie.

Mme OFFENBURGER Céline informe les conseillers du montant de la dotation forfaitaire de l'Etat pour le recensement 2027 qui s'élèvera à 2 296,-€ pour la Commune d'Innenheim.
Elle précise que la prochaine étape consiste à répartir la population en deux ou trois districts. Chaque agent peut gérer jusqu'à 300 logements.
Mme OFFENBURGER rappelle le caractère obligatoire du recensement de la population, mais il s'effectue sur un mode déclaratif. Elle insiste sur la nécessité d'inciter les citoyens à privilégier la voie dématérialisée.

L'assemblée est informée de la liste des agents recenseurs :

- M. DEMARE Alain
- Mme DEMARE Babette
- M. Daniel SCHOSSELER (s'il faut un remplaçant ou un 3ème district)

Maisons fleuries

Mme MOSCHLER Isabelle, responsable du jury communal des maisons fleuries annonce que le jury composé de Mmes LESNIAK Laurence, OFFENBURGER Céline, URBAN Dorothée, elle-même ainsi que Mrs OHANINA Patrick et LEDERMANN Jean-Luc, a sillonné les rues de la commune mi-septembre.
Elle précise que le jury a noté différemment cette année. Il ne s'est pas arrêté au fleurissement traditionnel des géraniums ; il a également souhaité valorisé les aménagements fleuris et récompenser ses coups de cœur.

Elle dévoile la liste des lauréats 2026 :

Hors concours : M. FREYD Bernard

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM0610202611-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

1er prix	M. et Mme GOEPP Claude
2ème prix	M. et Mme GERLING Eugène
3ème prix	M. et Mme BENTZ Claude
4ème prix	M. et Mme URBAN Jean-Jacques
5ème prix	Mme JEHL Lucie
6ème prix	M. et Mme BENTZ Gérard
7ème prix	M. et Mme STOLTZ Jacky
8ème prix	Mme GROSSE Geneviève
9ème prix	M. et Mme RINN Gérard
10ème prix	M. et Mme ROZIN Paul

Après cette première année de présidence, elle dresse le constat que le passage du jury est trop tardif. Elle préconise d'avancer cette tournée au mois de juin et suggère de modifier le règlement afin de faire évoluer les pratiques, de s'adapter au changement climatique et aux nouvelles traditions sociétales (Pâques, Noël …).
Mme MOSCHLER indique que le jury va se pencher sur la question et soumettre ses propositions à l'assemblée délibérante pour validation lors d'une séance ultérieure.

Fête des ainés
Mme URBAN Dorothée confirme l'animation musicale du groupe folklorique et Mme GRAUFEL Mélanie, celle du Twirling Club d'Obernai (prestation payante à 200,-€).

M. le Maire rappelle que toutes les personnes âgées de 70 ans et plus sont invitées et qu'il est de tradition de remettre un colis à celles qui ne peuvent pas se déplacer pour raisons médicales.
Concernant les modalités, la composition et le budget du système actuel de distribution des colis,
M. le Maire souhaite engager une réflexion sur l'opportunité de maintenir le dispositif actuel. Les conseillers sont invités à y réfléchir et à lui soumettre leurs propositions pour validation lors de la prochaine séance.

Le secrétaire de séance,
M. OHANINA Patrick.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 21 octobre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

H. B

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 22 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM0610202611-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026